

Je regrette que le petit *Traité* fait sur ce sujet par Mgr. J. J. Lartigue n'ait pas été imprimé. Car j'aimerais d'autant plus à le faire étudier par les jeunes prêtres que c'est principalement à cet excellent ouvrage que l'on peut attribuer le précieux avantage dont jouit le diocèse de ne respirer que l'atmosphère ultramontaine.

Avant de quitter Rome, à la fin du Concile, j'ai appris d'une manière certaine, que l'on allait se mettre incessamment à l'œuvre, pour composer sur cet important sujet, un traité spécial dans lequel on résoudrait les objections qui ont été faites contre ce dogme de notre foi. Aussi-tôt que ce travail sera fait, je ne manquerai pas de le signaler à l'attention du clergé.

#### §. VIII. DE L'ASSOCIATION DE LA PROP. DE LA FOI.

L'unique but de ce paragraphe est de vous informer que des mesures sont prises, pour que l'on puisse publier chaque année, quatre Nos. des *Annales de la Propagation de la Foi*, propres au pays, jusqu'à ce que l'on puisse s'entendre, comme ci-devant, avec l'OEuvre générale en France ; ce qui est beaucoup à désirer et ce qui de fait ne peut manquer d'encourager cette grande et belle œuvre.

Je profite de l'occasion pour vous faire observer que la France ne pouvant plus, après les désastres de la guerre, encourager nos missions canadiennes, elles se trouvent comme toutes les autres, abandonnées à elles-mêmes. Celles donc qui n'ont aucunes ressources dans le pays, paraissent devoir être frappées de mort ou du moins de stérilité. Nous avons donc un suprême effort à faire pour prévenir ce malheur.

A ce propos, il me faut vous faire connaître que plusieurs établissements de nos Sœurs Grises, dans le vaste territoire de la Baie d'Hudson, sont dans un extrême besoin, par suite des troubles qui ont existé dans ce pays,